

28/03/2023

NOTE DE  
PRESENTATION  
SYNTHETIQUE DES  
BUDGETS PRIMITIFS  
2023

Conseil Municipal  
du 14 avril 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ville de  
Wissembourg

Auteur de la note : service des finances de la ville de Wissembourg (M. WITWICKI)  
Note disponible sur simple demande adressée au service des finances  
Sources : Budgets 2022 (budget principal et budgets annexes)

## Sommaire

BUDGET VILLE .....	3
I. CADRE GENERAL DU BUDGET.....	3
II. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	4
III. FISCALITE .....	8
IV. CHARGES DE PERSONNEL .....	9
V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL.....	10
VI. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	10
VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANNUELS .....	11
VIII. ENDETTEMENT .....	12
1. Evolution rétrospective de la dette de la ville .....	12
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2023.....	13
a. Structure de la dette au 01/01/2023.....	13
b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2023.....	14
3. Eléments prospectifs au niveau de la dette de la ville .....	14
4. Capacité de désendettement .....	15
IX. BUDGETS CONSOLIDES.....	15
BUDGET EAU.....	16
I. SECTION D'EXPLOITATION.....	16
II. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	17
III. AUTOFINANCEMENT .....	17
IV. ENDETTEMENT .....	17
BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES .....	19
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	19
II. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	20
BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE .....	20
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	20
II. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	21
III. ENDETTEMENT .....	21
BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS.....	21
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	22
II. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	22
III. ENDETTEMENT .....	22
BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL.....	22
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	22
II. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	23
III. ENDETTEMENT .....	23

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant qu'une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune et présente donc les principales informations synthétiques et évolutives des budgets primitifs 2023 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

**Cette note complète la synthèse des budgets 2023 adressée à chaque membre du Conseil Municipal.**

## **BUDGET VILLE**

### **I. CADRE GENERAL DU BUDGET**

**Dans un contexte financier marqué par une inflation sans précédent qui se poursuit et qui impactera l'économie et nos budgets probablement sur plusieurs exercices, ce budget primitif 2023 veille à la préservation de la qualité du service public local rendue, au maintien d'un niveau d'investissement soutenu et à la poursuite du désendettement de la commune.**

**Il faut également préciser que le niveau des dépenses d'énergie reste très élevé en 2023 malgré les efforts réalisés par la commune (coupure de l'éclairage public la nuit dans certains secteurs de la ville, maintien d'une température minimale dans les bâtiments publics...)**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unicité, équilibre et sincérité. Le budget primitif constitue l'acte fondamental du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril 2023 et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, en qualité d'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites à ce budget.

Pour continuer à être les piliers de la République, les communes de part leur proximité avec les citoyens ont besoin de disposer de moyens leur permettant d'exercer au mieux leurs missions.

Dans ce contexte difficile marqué par des conflits sociaux grandissants, un discours de clarté et de transparence vis-à-vis des citoyens est plus que jamais nécessaire. Cela nécessite des adaptations, des efforts de rationalisation et de modernisation de l'action publique locale. Ces efforts se poursuivent aujourd'hui pour garantir une maîtrise des équilibres budgétaires et pour développer au mieux la ville en concertation étroite avec ses citoyens.

**Le débat d'orientation budgétaire du 17 mars dernier a posé les bases à partir desquelles nous proposons de construire avec quelques modifications les budgets primitifs pour l'exercice 2023 de notre collectivité.**

Il est rappelé que les budgets primitifs 2023 sont présentés avec la reprise des résultats de l'exercice précédent.

## II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Voici un tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes ( A )	2 967 000,00 €	Excédent antérieur reporté	549 773,45 €
Dépenses de personnel	4 950 000,00 €	Recettes des services ( D )	860 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante (B)	1 586 000,00 €	Impôts et taxes	7 290 000,00 €
Dépenses financières ( Intérêts )	192 000,00 €	Dotations et participations ( E )	2 880 000,00 €
Dépenses exceptionnelles ( C )	98 000,00 €	Autres recettes de gestion courante ( F )	255 000,00 €
Dotations aux provisions	5 000,00 €	Recettes exceptionnelles ( G )	49 226,55 €
Autres dépenses	222 000,00 €	Autres recettes	100 000,00 €
Dépenses imprévues	40 000,00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>11 984 000,00 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 060 000,00 €</b>	Produits ( écritures d'ordre entre sections ) (2)	116 000,00 €
Charges ( écritures d'ordre entre sections )(1)	645 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	1 395 000,00 €		

**TOTAL 12 100 000,00 €**

**TOTAL 12 100 000,00 €**

( A ) Entretien voirie + bâtiments,électricité,eau,fioul,gaz,fournitures scolaires,fêtes et cérémonies...

( B ) Participations et subventions

( C ) Subventions ravalement façade + chèques culture,sport,loisirs

( D ) Vente de bois, recettes école musique + piscine ...

( E ) DGF + compensations de l'Etat au niveau de la fiscalité

( F ) Locations d'immeubles + remboursement des charges

( G ) notamment indemnités d'assurance et de sinistres

(1) Dotations aux amortissements

(2) Travaux en régie et quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

**Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent au total à 10 060 000 €. Par rapport aux dépenses budgétisées en 2022, ces dépenses prévisionnelles 2023 sont globalement en hausse de 347 000 € (+ 3,57 %).**

Cette hausse globale, par rapport aux montants budgétisés en 2022, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle de 73 000 € des dépenses courantes, une hausse prévisionnelle de 150 000 € des dépenses de personnel, une hausse prévisionnelle de 63 000 € des autres dépenses de gestion courante, une légère hausse prévisionnelle de 5 000 € des dépenses financières, une hausse prévisionnelle de 56 000 € des dépenses exceptionnelles, une légère hausse prévisionnelle de 5 000 € des dotations aux provisions conjuguée à une légère baisse prévisionnelle des dépenses liées aux atténuations de produits de 5 000 €.

→ **La hausse prévisionnelle des dépenses courantes 2023 de 73 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Energie – Electricité/gaz	- 100 000 €	Ajustement suite aux réalisations 2022 + mise en place du dispositif de « l'amortisseur d'électricité »
Eau	+ 5 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations 2022
Carburants	+ 7 000 €	Notamment + 6 000 € par rapport à l'achat de carburant spécifique pour le tracteur en 2022 (facturé en 2023)
Combustibles	+ 5 000 €	Réajustement suite à l'augmentation du prix du fioul
Fournitures de petit équipement	+ 20 000 €	Notamment équipements pour une salle de DOJO + 2000 € ; dalles LED pour la Mairie + 4 000 € ; lames pour tondeuse + 2 000 € ; équipements pour le chantier d'insertion + 3 000 € ; lames bancs publics + 2 000 € ; équipements pour les festivités + 2000 €

Autres matières et fournitures	+ 34 000 €	Notamment achat de sable pour la piscine + 7 000 € ; achat de fournitures pour les collections Wentzel + 5 000 € ; achat fleurs/engrais/ paillage + 8 000 € ; achat ampoules LED (éclairage public + divers bâtiments) + 8 000 € + inflation sur les diverses fournitures
Contrats de prestations de services	+ 18 000 €	Notamment + 9 000 € pour des prestations de sensibilisation sur les enjeux climatiques ; + 20 000 € pour les prestations concernant le salon du livre (intervenants) ; - 4 000 € sur les prestations externes liées à la pentecôte
Entretien des terrains	+ 37 000 €	Notamment + 32 000 € sur l'entretien des espaces verts (cadence de tonte plus élevée + augmentation du prix d'intervention)
Entretien bois et forêt	- 55 000 €	Pas d'entretien externalisé prévu en 2023 dans le cadre du budget forestier
Entretien matériel roulant	+ 10 000 €	Réparation du Fennwick à prévoir sur 2023 + réparation tractopelle
Frais de formation	+ 18 000 €	Notamment frais de formation sur le management + 8 000 € ; frais de formation des policiers à l'armement + 5 000 €
Autres frais divers	+ 22 000 €	Notamment abattage + élagage arbres + 11 000 € ; frais de communication + 10 000 € (mise à jour du site internet)
Fêtes et cérémonies	+ 6 000 €	Notamment pique-nique musicaux – 4 000 € ; festivités de pentecôte + 11 000 €
Frais de nettoyage des locaux	+ 21 000 €	Notamment frais de nettoyage externalisés de la Grange aux dîmes sur une année complète + 15 000 € + interventions ponctuelles dans divers bâtiments pour 5 000 €
Frais assurance	+ 7 000 €	Notamment lié aux évolutions d'indice et du taux de sinistralité
Catalogue et imprimés	+ 9 000 €	Notamment impression salon du livre + 2 000 € ; impression sur les panneaux sucettes + 3 000 € ; impression livrets d'expo + 2 000 €
Honoraires	- 20 000 €	Notamment baisse des honoraires au niveau de la forêt - 14 000 € et au niveau de la Mairie - 7 000 € (plus de conseil énergétique payant en 2023)
Transports collectifs	+ 6 000 €	Notamment frais de transport pour la navette scolaire + 3 000 € ; frais de transport pour les festivités de NOEL + 2 000 €
Entretien voirie	+ 10 000 €	Ajustement par rapport à l'augmentation des prix d'intervention
Entretien autres biens mobiliers	+ 18 000 €	Notamment frais d'accompagnement au passage à la nouvelle nomenclature comptable M57 (logiciels compta + RH) + 8 000 € + maintenance borne de recharge électrique + 2 000 € + maintenance logiciel médiathèque + 2 000 € + maintenance collections archives + 1 000 €

→ **La hausse prévisionnelle des autres charges de gestion courante 2023 de 63 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Subvention de fonctionnement - Etablissement à caractère administratif	+ 20 000 €	Augmentation de la subvention versée au budget annexe de la NEF
Autres contributions	+ 36 000 €	Notamment participation groupement local de coopération transfrontalier + 37 000 € ; participation SIVU forestier + 9 000 € ; participation Parc Régional des Vosges du Nord - 12 000 €
Contribution service d'incendie	- 13 000 €	Notification du SDIS pour 2023
Droits d'utilisations informatique en nuage	+ 12 000 €	Poursuite de l'externalisation des données informatiques - système d'abonnements
Indemnités des élus	+ 5 000 €	Indemnités indexées sur l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires

→ **La légère hausse prévisionnelle des dépenses financières 2023 de 5 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Intérêts de la dette	- 13 000 €	Lié à la diminution de l'encours de la dette notamment
Intérêts de la ligne de trésorerie	+ 18 000 €	Liée à l'augmentation des taux d'intérêts à court terme et au renouvellement du contrat de ligne de trésorerie fin mai 2023

→ **La hausse prévisionnelle des dépenses exceptionnelles 2023 de 56 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Subventions aux personnes du droit privé	+ 55 000 €	Notamment subvention d'équilibre de 73 000 € à verser en 2023 au budget annexe du lotissement GUMBERLE ; plus de subvention d'équilibre à verser au budget annexe LA PEPINIERE - 15 000 €
--	------------	---

→ **La légère hausse prévisionnelle des dotations aux provisions 2023 de 5 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Dotation aux provisions pour risques : + 4 700 € (Risque lié à des Impayés – Indemnités occupation des locaux)
- Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de Tiers : + 300 € (ajustement éventuel de la provision existante)

→ **La légère baisse prévisionnelle des dépenses liées aux atténuations des produits de 5 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales : - 2 000 €  
(montant estimatif de 208 000 € pour 2023 non notifié à ce jour)
- Dégrèvements de taxe d'habitation sur logements vacants : - 6 000 €  
(montant estimatif non notifié à ce jour)
- Autres dégrèvements des contributions directes : + 3 000 €

**Quant aux recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice, elles s'élèvent à 11 434 226,55 € (hors excédent reporté) pour l'exercice 2023. Par rapport aux recettes budgétisées en 2022, ces recettes prévisionnelles 2023 sont en hausse de près de 493 002 € (+ 4,51 %).**

**En intégrant l'excédent antérieur reporté, les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement 2023 se montent à 11 984 000 €.**

Cette hausse globale des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement sur l'exercice 2023, par rapport aux montants budgétisés en 2022, s'explique principalement par une hausse prévisionnelle des impôts et taxes de 480 000 €, une hausse prévisionnelle des dotations et participations de 108 000 €, une légère hausse prévisionnelle des autres recettes de gestion courante de 19 000 €, une légère hausse prévisionnelle des recettes exceptionnelles de près de 8 002 € conjuguée à une baisse prévisionnelle des remboursements liés au personnel de 16 000 € et à une baisse prévisionnelle des produits des services et domaine de 106 000 €.

→ **La hausse prévisionnelle des dotations et participations 2023 de 108 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

Dotations de solidarité rurale	+ 26 000 €	Estimation de l'augmentation liée à la majoration de l'enveloppe au niveau national (pas de notification à ce jour)
Compensations fiscales	+ 81 000 €	Augmentation suite aux notifications fiscales 2023

→ **La petite hausse prévisionnelle des autres recettes de gestion courante de 19 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Revenus des immeubles + 10 000 €  
(liée essentiellement à l'augmentation des recettes de location du gymnase du lycée – retour à une année standard)
- Autres produits divers de gestion courante + 9 000 €  
(liée essentiellement à l'augmentation des recettes de la location de matériel technique pour 6 000 € et l'augmentation des recettes de charges de location de la Grange aux Dîmes pour 1 200 €)

→ **La légère hausse prévisionnelle des recettes exceptionnelles de 8 002 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Recettes liées aux mandats annulés sur exercices antérieures : - 3 000 €  
(moins d'annulation de mandats prévus cette année)
- Autres produits exceptionnels divers : + 11 002 €

(recettes complémentaires de 4 000 € liées aux indemnités d'occupation du bâtiment Quai Anselmann ; recettes complémentaires de 2 000 € liées aux prorogations de délai pour l'exploitation des bois en forêt ; recettes complémentaires de 5 000 € liées aux indemnités de sinistre et de jugement.)

→ **La baisse prévisionnelle des remboursements liés au personnel de 16 000 € s'explique notamment par les principales variations suivantes :**

- Remboursements sur rémunération de personnel - 6 800 € (ajustement par rapport aux réalisations 2022 notamment plus de remboursement par l'assurance d'une partie du capital décès de 2 agents - 28 000 € et participation de l'ETAT aux frais de personnel pour le recensement de la population + 15 000 €.)
- Remboursements sur charges de personnel - 9 200 € (plus de compensation encaissée en 2023 concernant la « prime inflation ».)

→ **La baisse prévisionnelle des produits des services et domaine de 106 000 € s'explique par les principales variations suivantes :**

Vente de bois	- 99 000 €	Recettes brutes liées au programme forestier 2023
Produits activités annexes	- 14 000 €	Notamment recettes OUTRE FESTIVAL - 12 000 € avec modifications des modalités de vente
Travaux	+ 4 000 €	Travaux prévisionnels effectués par la ville pour le compte de l'association foncière en 2023

### III. FISCALITE

Voici un tableau récapitulatif concernant l'évolution des bases et le produit fiscal lié aux 4 taxes (TFB, TFNB, TH, CFE) notifiées pour 2023 :

Libellés	Bases notifiées 2022	Bases notifiées 2023	Wissembourg Taux de référence 2023	Taux proposés 2023	Taux moyens communaux au niveau départemental 2022 pour mémoire	Taux moyens communaux au niveau national 2022 pour mémoire	Produit voté 2023
Taxe foncière (batie)	11 026 000 €	11 691 000 €	30,11%	30,11%	33,68%	38,28%	3 520 160 €
Taxe foncière (non batie)	163 000 €	171 500 €	73,62%	73,62%	65,68%	50,44%	126 258 €
Taxe d'habitation *	759 090 €	833 313 €	23,73%	23,73%	28,65%	22,98%	197 745 €
Cotisation foncière des entreprises	5 135 000 €	5 500 000 €	21,53%	21,53%	-	26,26%	1 184 150 €
							5 028 313 €

\*Il est rappelé que la commune continue de percevoir des recettes liées à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. **Le montant attendu pour 2023 s'élève à 197 745 €.**



**Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune de Wissembourg en 2023 et de les maintenir aux taux de référence notifié 2023.**

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il est également rappelé que la sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui avait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (Art. 29 de la loi de Finances 2021). **Le montant du versement notifié de ce coefficient correcteur se monte à 636 847 € pour l'exercice 2023.**

**Une hausse prévisionnelle des recettes des impôts et taxes 2023 de 480 000 € est à prévoir sur l'exercice 2023. Voici les principales variations et explications :**

Impôts directs locaux	+ 339 000 €	Impact financier de l'augmentation des bases suite à l'inflation et du montant du coefficient correcteur notifié pour 2023
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises **	- 548 000 €	Suppression de cette taxe à compter de 2023 (article 55 de la loi de Finances pour 2023)
Fraction de TVA **	+ 673 000 €	Nouvelle recette fiscale en contrepartie de la suppression de la CVAE
Taxe sur les surfaces commerciales	+ 13 000 €	Notification 2023 du montant par les services fiscaux
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	+ 4 000 €	Notification 2023 du montant par les services fiscaux
Droits de place	+ 14 000 €	Réajustement par rapport aux réalisations 2022
Recettes taxes additionnelles sur les droits de mutation	- 18 000 €	Ajustement par rapport aux réalisations constatées début 2023

\*\*Il est rappelé que l'article 55 de la loi de finances pour 2023 supprime la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises due par les entreprises (CVAE) sur deux ans (2023 et 2024). En contrepartie, les collectivités locales se voient affecter, à compter de 2023, une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) permettant à la fois une compensation pérenne de la perte de CVAE à l'euro près, ainsi qu'une compensation dynamique liée à la TVA nette collectée sur le territoire national.

#### **IV. CHARGES DE PERSONNEL**

Au 01/01/2023, 116 personnes travaillaient pour la ville de Wissembourg ce qui représente en équivalent temps plein un nombre théorique de 106,52 personnes.

**Le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élève à 4 950 000 € pour l'exercice 2023. Il représente près de 49 % des dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement de l'exercice 2023.**

**Ces dépenses sont en hausse de 150 000 € par rapport à celles budgétisées en 2022 ce qui représente une hausse de 3,12 %.**

Cette hausse s'explique notamment par les principales variations prévisionnelles suivantes :

- Impact du recensement de la population réalisé début 2023 : + 30 000 €
- Impact en 2023 des postes qui ont été remplacés suite à des départs : + 145 000 € (services accueil et centre technique notamment)
- Impact en 2023 des départs (hors disponibilité) : - 65 000 € (concerne le centre technique municipal principalement)
- Impact en 2023 des renforts et remplacements prévisionnels (congé maternité) : + 36 000 € (concerne notamment pôle éducation, communication, pôle population)

## V. L'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

**En incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent, l'autofinancement brut prévisionnel global dégagé en 2023 pour financer les dépenses d'investissement est de 1 924 000 €. Il est en hausse de près de 13 % par rapport à celui de 2022 (+ 224 000 €).**

Cette hausse est principalement due à une hausse de l'excédent reporté de l'exercice précédent (+ 78 000 €) et à une hausse de l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice 2023 (+ 146 000 €).

**L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur 2023 (hors excédent reporté) se monte à près de 1 374 000 €.**

**Compte tenu du remboursement de près de 1 100 000 € d'emprunts à long terme sur l'exercice 2023, l'autofinancement net prévisionnel dégagé sur 2023 (hors excédent reporté) se monte à 274 000 € soit 35,54 € / hab.**

**Pour info. : moyenne autofinancement net pour les communes de même strate en 2019 : 170 € / hab.**

**L'autofinancement net prévisionnel global disponible dégagé sur 2023 pour financer les investissements se monte à 824 000 € en incluant l'excédent reporté de l'exercice précédent.**

## VI. SECTION D'INVESTISSEMENT

**La liste des investissements envisagés en 2023 est détaillée dans la synthèse des budgets 2023.**

Voici le tableau synthétique retraçant la structure des dépenses et recettes prévisionnelles d'investissement pour l'exercice 2023 :

Dépenses		Recettes	
Solde d'investissement reporté	705 274,76 €	Virement section de fonctionnement	1 395 000,00 €
Remboursement emprunts à long terme	1 100 000,00 €	FCTVA (investissements 2022)	240 000,00 €

Remboursement emprunt à court terme	250 000,00 €	Mise en réserves (couverture solde + crédits reportés)	1 137 000,00 €
TOTAL	2 055 274,76 €	Taxe d'aménagement	41 000,00 €
		Subventions (ETAT, REGION, CEA,...)	500 000,00 €
Travaux bâtiments	647 000,00 €	Autres recettes	192 000,00 €
Travaux voirie	792 000,00 €	Emprunt à long terme	740 000,00 €
Autres travaux	602 000,00 €	Emprunt à court terme	430 000,00 €
Autres dépenses	1 507 725,24 €	Vente d'immobilisations	400 000,00 €
Charges (écritures d'ordre)	116 000,00 €	Produits (écriture d'ordre)	645 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 720 000,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 720 000,00 €</b>

**Par rapport au budget primitif 2022, les dépenses prévisionnelles d'équipement sont passées de 2 888 000 € en 2022 à près de 3 353 000 € en 2023 soit une hausse de près de 16 %.**

**Le montant de ces dépenses prévisionnelles d'équipement pour 2023 soit près 3 353 000 € démontre bien que la ville de Wissembourg continue à investir sur son territoire.**

Les principaux investissements en montant à retenir sont les suivants :

- Travaux Rte des Vosges (voirie + réseaux) :	570 000 €
- Dépenses secteur gare (études + achat terrains) :	220 000 €
- Travaux éclairage public (passage aux LED)	250 000 €
- Travaux centre technique (chauffage + panneaux photovoltaïques) :	140 000 €
- Travaux Maison de la Solidarité (chauffage + panneaux photovoltaïques) :	90 000 €
- Travaux voirie Rue des 4 Vents	115 000 €
- Travaux aménagement au Geitershof	97 000 €
- Achat collections Wentzel	250 000 €

Pour financer ces dépenses prévisionnelles d'équipement, la ville pourra notamment compter sur son autofinancement net global de 824 000 €, sur la mise en réserves de 1 137 000 €, sur les subventions d'investissement (500 000 €), sur les recettes de la taxe d'aménagement (41 000 €) et sur les cessions immobilisations (400 000 €).

**Pour équilibrer le budget 2023, la ville a prévu 740 000 € d'emprunts à long terme et 430 000 € d'emprunts à court terme (pour le préfinancement du FCTVA).**

## **VII. CREDITS D'INVESTISSEMENT PLURI-ANUELS**

Dans le cadre de ce budget 2023, plusieurs dépenses d'équipement ont été et seront traitées sous la forme d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiements (CP). Voici les opérations concernées :

Imputation budgétaire	Durée	Intitulé	Montant AP (TTC) en €	Montant des CP (TTC) en €						
				2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2151+2152 prog.683 fct. 022 + 458109 AP 001/2020	5 ans	Travaux Rte des Vosges (voiries + réseaux secs)	910 000 €	1 000 €	13 000 €	10 000 €	316 000 €	570 000 €	0 €	0 €
2138 fct. 824 AP 002/2020	5 ans	Travaux Remparts	450 000 €	0 €	10 000 €	205 000 €	35 000 €	0 €	200 000 €	0 €
2168 fct. 324 AP 001/2022	3 ans	Achats collections Wentzel	290 000 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	250 000 €	37 000 €	0 €
2152 fct. 527 AP 002/2022	4 ans	Installation luminaires LED - éclairage public	800 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
2182 fct. 810 AP 001/2023	2 ans	Achat tractopelle	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €	10 000 €

## VIII. ENDETTEMENT

L'endettement global au 01/01/2023 du budget principal s'élève à 8 343 020,91 € réparti comme suit :

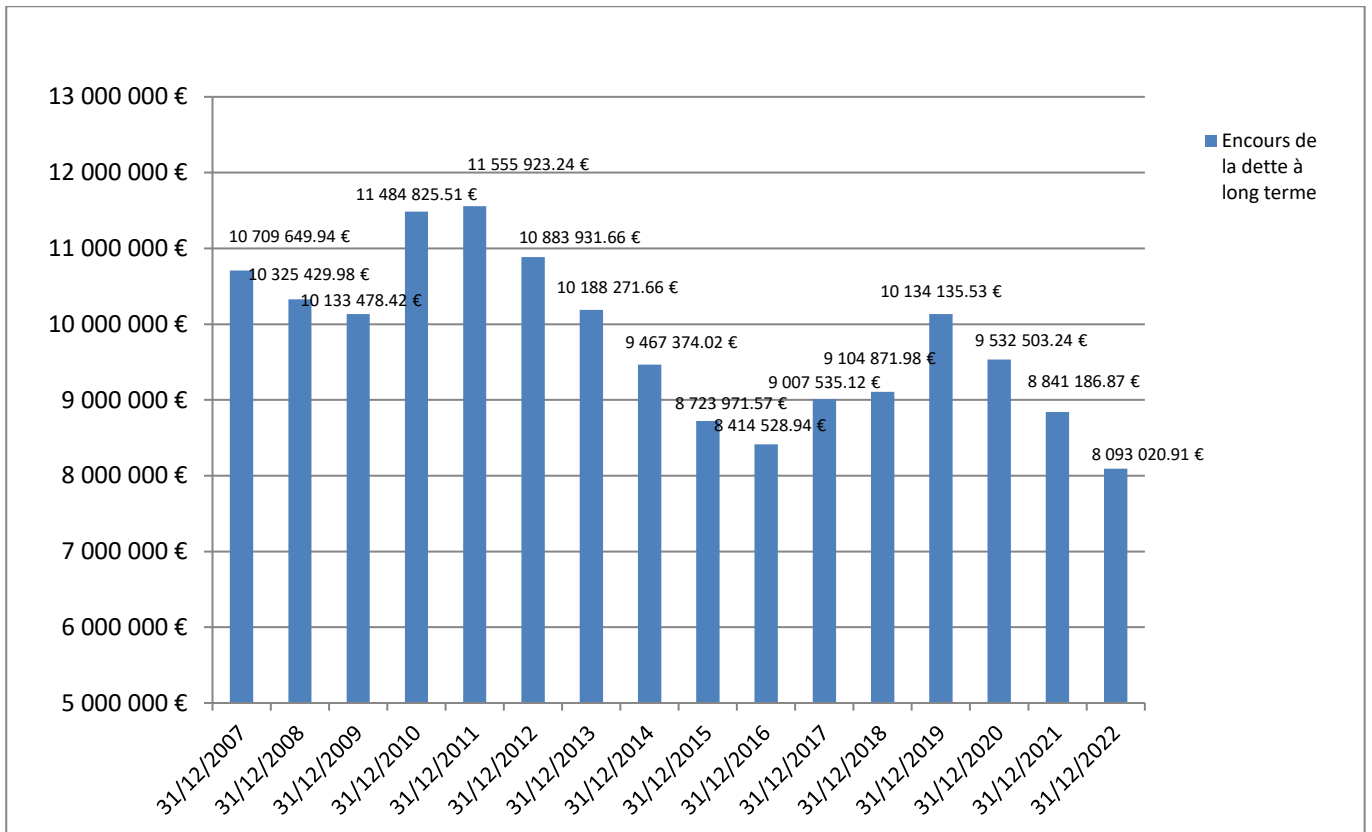
- 8 093 020,91 € d'emprunts à long terme soit 1 049,81 € / hab.
- 250 000,00 € d'emprunt à court terme

Le détail des lignes d'emprunts en cours au 01/01/2023 figure dans la synthèse du budget primitif 2023 jointe en annexe.

### 1. Evolution rétrospective de la dette de la ville

Voici l'évolution de la dette de la ville du 31/12/2007 au 31/12/2022 :

- à long terme

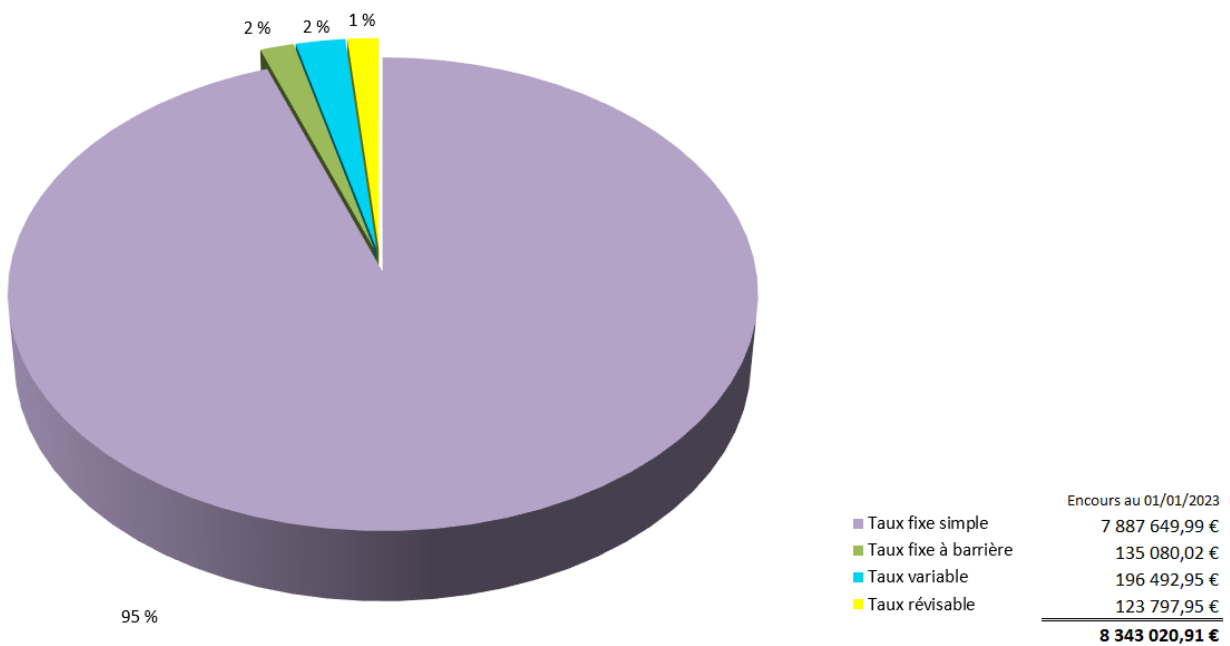


• à court terme

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €

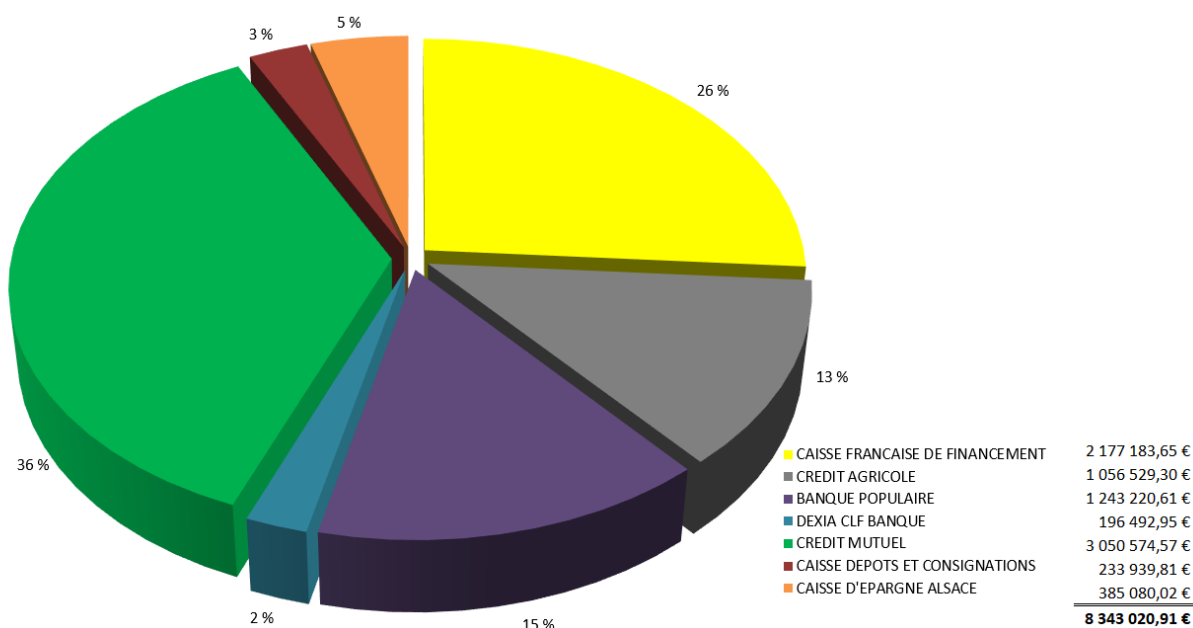
2. Structure de la dette et répartition par prêteur au 01/01/2023

a. Structure de la dette au 01/01/2023



On peut constater que près de 97 % de l'encours est à taux fixe et près de 3 % en taux variable et révisable.

b. Répartition de la dette par prêteurs au 01/01/2023



On peut constater que près de 36 % de l'encours total est détenu par la banque du Crédit Mutuel, 26 % par la Caisse Française de Financement Local, 15 % par la Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne et 13 % par la banque du Crédit Agricole.

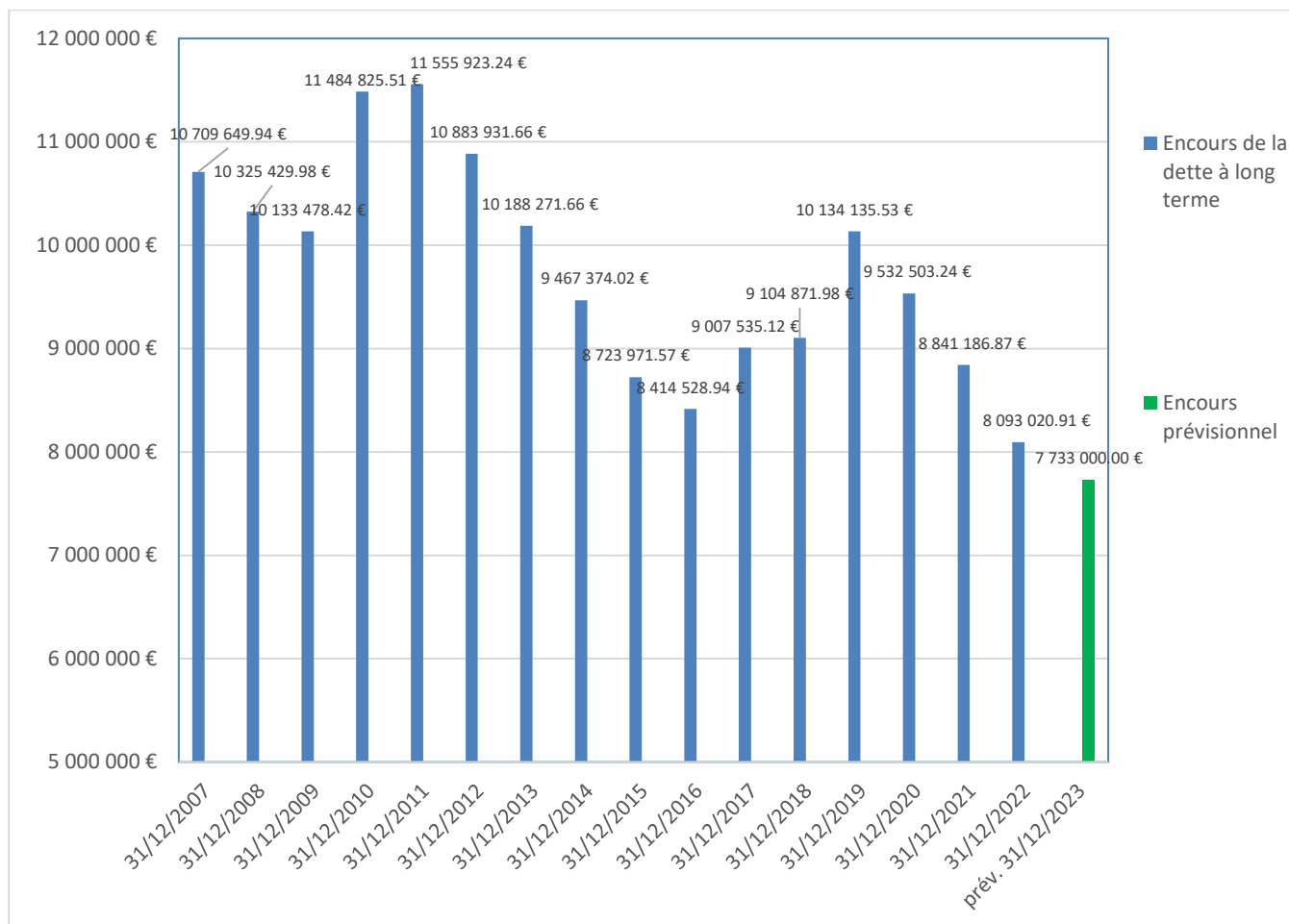
3. Éléments prospectifs au niveau de la dette de la ville

Il est prévu de rembourser en 2023 près de 1 100 000 € de capital pour les prêts à long terme, 250 000 € de capital d'un prêt à court terme et près de 165 000 € d'intérêts sur ces prêts.

**En prévoyant sur l'exercice 2023 la réalisation d'un emprunt à long terme de 740 000 € et compte tenu du remboursement en capital de 1 100 000 € pour les emprunts à long terme sur l'exercice 2023, la dette à long terme diminuerait de 360 000 € entre 2022 et 2023 pour atteindre un niveau prévisionnel maximal d'environ 7 733 000 € au 31/12/2023 pour les emprunts à long terme.**

Voici un graphique récapitulatif prévisionnel pour l'exercice 2023 :

- à long terme



- **à court terme**

31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
0 €	0 €	0 €	1 200 000 €	1 280 000 €	1 070 000 €	650 000 €	600 000 €	0 €	220 000 €	750 000 €	470 000 €	850 000 €	340 000 €	320 000 €	250 000 €	430 000 €

#### 4. Capacité de désendettement

Au 01/01/2023, l'encours de la dette à long terme s'élève à 8 093 020,91 €.

Compte tenu de la baisse prévisionnelle de la dette à long terme en 2023 (- 360 000 €) et de l'autofinancement prévisionnel brut dégagé sur l'exercice 2023 (1 374 000 €), le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette à long terme au 31/12/2023 devrait se situer à près 5,6 années en terme de prévisions.

## IX. BUDGETS CONSOLIDES

Voici un tableau récapitulatif consolidant le budget principal et les différents budgets annexes de l'exercice 2023 :

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 870 000 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 870 000 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 476 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 476 000 €
TOTAL DEPENSES	26 346 000 €
TOTAL RECETTES	26 346 000 €

## BUDGET EAU

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

### I. SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	353 000,00€	Excédent antérieur reporté	118 327,07€
Reversement redev. modernisation réseau	92 000,00€	Recettes courantes	929 672,93€
Reversement redevance prélèvement eau	28 000,00€	<b>Total recettes réelles</b>	<b>1 048 000,00€</b>
Reversement redev. pollution domestique	140 000,00€	Produits ( écritures d'ordre ) (2)	12 000,00€
Dépenses de personnel	65 000,00€		
Autres dépenses de gestion courante	8 000,00€		
Dépenses financières	6 000,00€		
Dépenses exceptionnelles	4 700,00€		
Dotation aux provisions	300,00€		
Dépenses imprévues	4 000,00€		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>701 000,00€</b>		
Charges ( écritures d'ordre ) (1)	274 000,00€		
Virement à la section d'investissement	85 000,00€		

**TOTAL 1 060 000,00€**

**TOTAL 1 060 000,00€**

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

**Les dépenses réelles prévisionnelles d'exploitation s'élèvent à 701 000 € pour l'exercice 2023. Elles sont globalement en légère baisse de 2 000 € (- 0,28 %) par rapport à celles budgétisées en 2022.**

Cette baisse est principalement due à une baisse des dépenses courantes de 22 000 €, compensée en partie par une hausse de 20 000 € des atténuations de produits. En effet, suite à une modification des comptes dans la nomenclature M49, à compter du 01/01/2023, le reversement de la redevance de prélèvement d'eau apparaît désormais dans les dépenses d'atténuations de produits et non plus dans les dépenses courantes. Dans les dépenses courantes 2023, on peut également noter une baisse de 9 000 € des dépenses prévisionnelles de branchement conjuguée à une hausse des dépenses prévisionnelles d'entretien de 8 000 €.

**Les recettes réelles prévisionnelles d'exploitation (hors excédent reporté) s'élèvent à 929 672,93 €. Elles sont globalement en légère baisse de près de 3 000 € (- 0,32 %) par rapport à celles budgétisées en 2022.**

Cette baisse s'explique principalement par la baisse prévisionnelle des recettes d'eau de 3 000 € (baisse attendue des volumes d'eau vendus).



Dans les recettes d'exploitation 2023, on peut également noter une augmentation des recettes prévisionnelles de redevances de 7 000 € (ajustement par rapport aux réalisations 2022) conjuguée à une baisse de 7 000 € des recettes prévisionnelles de branchement.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant (*)	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	19 000,00€	Solde d'investissement reporté	78 819,56 €
Travaux		<i>Virement de la section d'exploitation</i>	85 000,00 €
- extension réseau + conformité	130 000,00€	Subventions d'équipement	586 000,00 €
- transfrontaliers-réseau vers l'Allemagne	1 300 000,00€	Mise en réserves	49 000,00 €
- sécurisation alimentation eau potable de Weiler	500 000,00€	Remboursement avance sur travaux	17 180,44 €
- réseau Rue du Pigeonnier à Weiler	70 000,00€	Emprunt	1 120 000,00 €
- réseau secteur Décapole	45 000,00€	<i>Produits ( écritures d'ordre ) (1)</i>	274 000,00 €
- forages	60 000,00€		
- réservoir maison forestière Scherhol	20 000,00€		
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>2 125 000,00€</b>		
Achat compteurs d'eau ( télérelevé )	20 000,00€		
Avances sur travaux	20 000,00€		
Achat clés pour les réservoirs	2 000,00€		
Dépenses imprévues	12 000,00€		
Charges ( écritures d'ordre ) (2)	12 000,00€		
<b>TOTAL</b>	<b>2 210 000,00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 210 000,00 €</b>

(\*) y compris 127 000 € de crédits reportés en dépenses

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

**Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 2 167 000 € pour l'exercice 2023.**

Ces dépenses sont exceptionnellement très élevées. En effet, deux gros projets d'investissement seront réalisés cette année :

- Travaux transfrontaliers (réseau vers l'Allemagne) 1 300 000 €
- Travaux de sécurisation de l'alimentation eau potable de Weiler 500 000 €

**Ces dépenses sont intégralement financées par l'autofinancement 2023 dégagé de la section d'exploitation (347 000 €), l'excédent d'investissement reporté (78 820 €), la mise en réserves (49 000 €), des subventions d'équipement pour 586 000 € (480 000 € de l'union européenne au titre du projet transfrontalier et 106 000 € de l'Agence de l'Eau au titre du projet de sécurisation de l'eau potable à Weiler) et un emprunt à long terme de 1 120 000 €.**

## III. AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2023 s'élève à près de 229 000 € (hors excédent reporté). Cet autofinancement brut est en baisse de 1 000 € (- 0,43 %) par rapport à celui budgétisé en 2022. En intégrant l'excédent reporté, cet autofinancement s'élève à 347 000 €.

L'autofinancement net prévisionnel dégagé sur l'exercice 2023 s'élève à 210 000 €. Il est en hausse de 23 000 € (+ 12,3 %) par rapport à celui budgétisé en 2022.

## IV. ENDETTEMENT

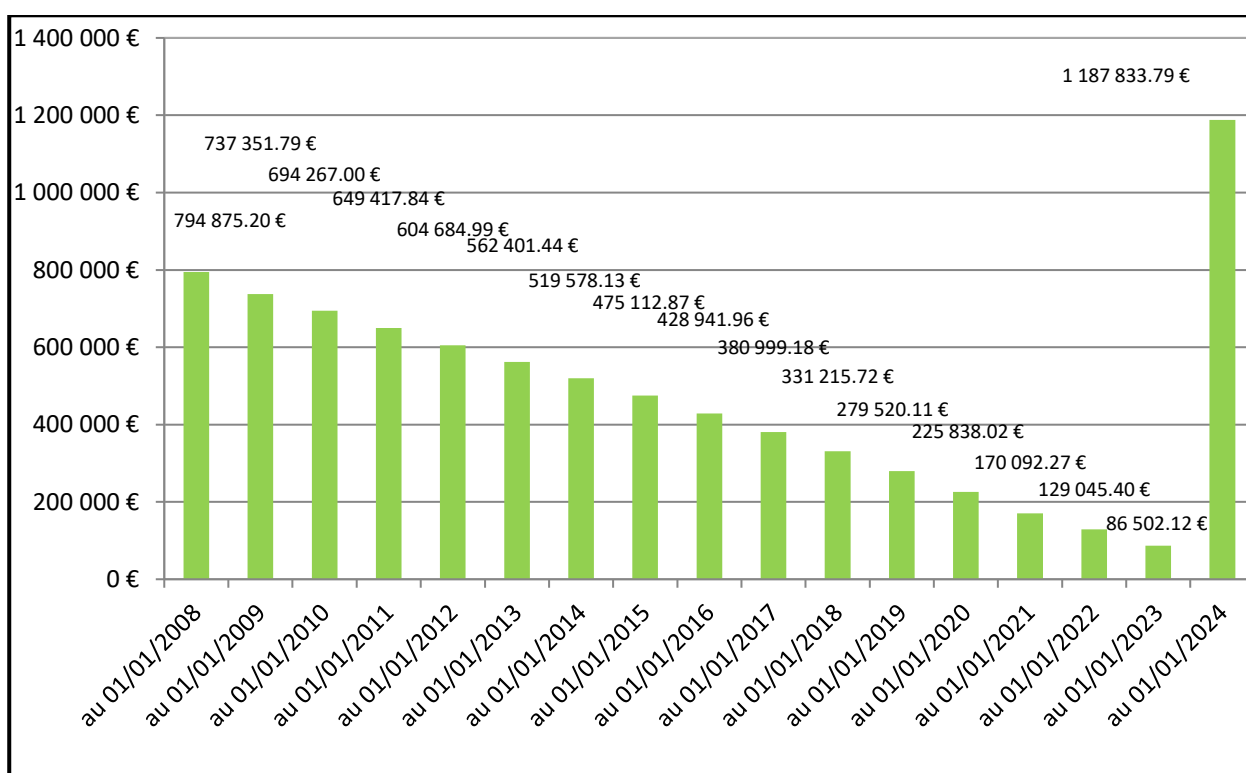
- prévision de remboursement des emprunts 2023 :
  - capital 18 668,33 €
  - intérêts 3 164,71 €
  - TOTAL 21 833,04 €

**Un emprunt à long terme de 1 120 000 € est à prévoir sur l'exercice 2023.**

**L'encours de la dette du budget EAU s'élève au 01/01/2023 à 86 502,12 € (soit 11,22 € / hab.).**

L'intégralité de l'encours de cette dette est à taux fixe. Le détail de ces emprunts en cours est présenté dans la synthèse du budget.

Voici un graphique retraçant l'évolution de la dette du 01/01/2008 au 01/01/2024 :



**L'encours prévisionnel de la dette au 01/01/2024 s'élèvera à 1 187 833,79 € (soit 154,08 € / hab.) ce qui représente une hausse de 142,86 € / hab. par rapport au 01/01/2023.**

**Si la commune de Wissembourg décidait d'affecter l'intégralité de l'autofinancement brut prévisionnel dégagé sur l'exercice 2023 au remboursement de la dette au 01/01/2024, il faudrait 5,18 années pour rembourser l'intégralité de la dette.**

## BUDGET LA NEF – GESTION DES SPECTACLES

Tous les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes ( A )	295 000.00 €	Excédent antérieur reporté	27 153.45 €
Dépenses de personnel	205 000.00 €	Recettes des services ( B )	70 000.00 €
Autres dépenses de gestion courante	100.00 €	Dotations et participations	393 000.00 €
Dépenses exceptionnelles	1 900.00 €	Autres recettes de gestion courante	15 846.55 €
Dépenses imprévues	4 000.00 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>506 000.00 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>506 000.00 €</b>	Produits ( écritures d'ordre entre sections ) (2)	14 000.00 €
Charges ( écritures d'ordre entre sections )(1)	14 000.00 €		

**TOTAL 520 000.00 €**

**TOTAL 520 000.00 €**

( A ) Dont notamment achats de spectacles

( B ) Recettes billetterie

(1) Dotations aux amortissements

(2) Quote-part des subventions d'investissement virées au compte de résultat

**Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 506 000 € sur l'exercice 2023. Ces dépenses sont en baisse de 1 000 € (- 0,20 %) par rapport à celles prévues en 2022.**

**Cette baisse s'explique principalement par une hausse des dépenses courantes de 4 000 € conjuguée à une baisse des dépenses de personnel de 5 000 €.**

A cela s'ajoutent une petite baisse des dépenses exceptionnelles de 100 € et une petite hausse des autres dépenses de gestion courante de 100 €.

Voici les principales variations des dépenses courantes :

Dépenses énergie – électricité/gaz	- 8 000 €	Réajustement par rapport aux réalisations 2022
Locations mobilières	+ 3 000 €	Augmentation du nombre de séances de cinéma + location matériels complémentaires
Entretien bâtiments publics	+ 3 000 €	Travaux d'entretien complémentaire sur la centrale de sécurité incendie
Entretien autres biens mobiliers	+ 5 000 €	Travaux d'entretien complémentaire sur les barres de suspension au niveau de la scène
Versements à des organismes de formation	- 4 000 €	Moins de frais de formations prévues en 2023
Transports collectifs	+ 7 000 €	Ajustement par rapport aux frais de déplacement des artistes payés en 2022

Voici les principales variations des dépenses de personnel :

Autre personnel extérieur (intermittents)	- 5 000 €	Moins de recours à des techniciens extérieurs - personnel technique qualité en interne
---	-----------	--

**Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à près de 479 000 € sur l'exercice 2023. Ces recettes sont en baisse de près de 3 000 € (- 0,68 %) par rapport à celles budgétisées en 2022.**

Cette baisse s'explique essentiellement par une baisse prévisionnelle des recettes de location de salles de près de 14 000 € conjuguée à une augmentation prévisionnelle des recettes de services (billetterie notamment) de 6 000 € et une augmentation prévisionnelle des dotations et participations de 5 000 € (- 15 000 € sur les participations de l'Etat et + 20 000 € sur la subvention ville).

**En effet, la ville prévoit de verser une subvention de fonctionnement d'équilibre de 300 000 € pour l'exercice 2023. Ce montant est supérieur de 20 000 € par rapport à celui prévu en 2022.**

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux de sécurité électrique	20 000.00 €	Subvention d'équipement VILLE	50 000.00 €
Achat matériel informatique	1 000.00 €	Produits ( écritures d'ordre ) (1)	14 000.00 €
Achat barre de métal/Accroches affiche de cinéma	5 000.00 €		
Achat micros DPA	2 000.00 €		
Achat projecteurs LED	22 000.00 €		
Charges ( écritures d'ordre ) (2)	14 000.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>64 000.00 €</b>

(1) amortissements des immobilisations

(2) quote-part des subventions d'inv. virées au compte de résultat

**Les dépenses prévisionnelles réelles d'équipement s'élèvent à 50 000 € pour l'exercice 2023. Ces dépenses sont en hausse de 15 000 € (+ 43 %) par rapport à celles budgétisées en 2022.**

**Ces dépenses sont intégralement financées par une subvention d'équipement de 50 000 € versée par la ville (via le budget principal).**

## **BUDGET LOTISSEMENT GUMBERLE**

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont strictement conformes aux orientations budgétaires.

### I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses hono+travaux	290 400,00€	Solde de fonctionnement reporté	171 773,38€
Dépenses financières	300,00€	Vente de terrains	160 000,00€
Charges ( écritures d'ordre section à section ) (2)	114 000,00€	Subvention d'équilibre VILLE	72 926,62€

Charges ( écritures d'ordre intérieur section ) (3)	300,00€	Produits ( écritures d'ordre intérieur section ) (3)	300,00€
---	---------	--	---------

**TOTAL 405 000,00€**

**TOTAL 405 000,00€**

(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(3) intégration des charges financières

**Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 290 700 € pour l'exercice 2023.**

Ces dépenses sont principalement composées de travaux de viabilisation au niveau de la voirie pour 215 000 €, au niveau de l'éclairage public pour 63 000 €, d'honoraires et frais de personnel pour 12 400 € et de frais financiers pour 300 €.

**Pour équilibrer financièrement ce budget sur l'exercice 2023, il est prévu de vendre un terrain pour 160 000 €. Ce budget annexe pourra également compter sur un excédent reporté global 2022 de près de 158 000 € et sur une subvention d'équilibre versée par le principal de près de 73 000 €.**

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2) et d'intégration de charges financières (3).

## **II. SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	13 865,64€	Produits ( écritures d'ordre section à section ) (2)	114 000,00€
Remboursement emprunt	100 134,36€		

**TOTAL 114 000,00€**

**TOTAL 114 000,00€**

(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(3) intégration des charges financières

**La seule dépense réelle d'investissement prévue au budget 2023 est un remboursement en capital du prêt-relais de 100 000 €.**

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (2).

## **III. ENDETTEMENT**

**L'encours au 01/01/2023 du prêt-relais se monte à 100 000 €.**

**Le remboursement en capital de 100 000 € prévu en 2023 soldera définitivement ce prêt-relais.**

## **BUDGET LOTISSEMENT DES QUATRE VENTS**

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires	5 000,00 €	Solde de fonctionnement reporté	133 893,21 €
Dépenses financières	13 000,00 €	Vente de terrains	106,79 €
Charges ( écritures d'ordre intérieur section ) (2)	13 000,00 €	Produits ( écritures d'ordre section à section ) (3)	615 000,00 €
Charges ( écritures d'ordre section à section ) (1)	731 000,00 €	Produits ( écritures d'ordre intérieur section ) (2)	13 000,00 €

**TOTAL 762 000,00 €**

**TOTAL 762 000,00 €**

(1) + (3) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(2) intégration des charges financières

**Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 18 000 € pour l'exercice 2023.**

Ces dépenses sont principalement composées de frais de personnel pour 5 000 € et de frais financiers (intérêts de la dette) pour 13 000 €.

**Aucune recette réelle prévisionnelle (vente de terrains) n'est attendue sur cet exercice.**

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (3) et d'intégration de charges financières (2).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	131 334,21 €	Emprunt-relais	16 000,00 €
Remboursement emprunt	665,79 €	Produits ( écritures d'ordre section à section ) (1)	731 000,00 €
Charges ( écritures d'ordre section à section ) (3)	615 000,00 €		

**TOTAL 747 000,00 €**

**TOTAL 747 000,00 €**

(1) + (3) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(2) intégration des charges financières

**Aucune dépense réelle prévisionnelle d'investissement n'est envisagée à ce jour sur l'exercice 2023.**

**La seule recette réelle prévisionnelle d'investissement prévue en 2023 est la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 16 000 € fin 2023.**

## III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2023 du prêt-relais s'élève à 465 000 €.

Compte tenu de la mise en place d'un prêt-relais complémentaire de 16 000 € en 2023, l'encours prévisionnel au 31/12/2023 se monterait au total à 481 000 €.

## **BUDGET QUARTIER STEINBAECHEL**

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont globalement conformes aux orientations budgétaires.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses honoraires + études	45 000.00 €	Solde de fonctionnement reporté	9 030.00 €
Dépenses financières	12 000.00 €	Participation autres organismes	970.00 €
Charges (écritures d'ordre section à section)		Produits (écritures d'ordre section à section)	
(2)	954 000.00 €	(1)	1 001 000.00 €
Charges (écritures d'ordre intérieur section)		Produits (écritures d'ordre intérieur section)	
(3)	12 000.00 €	(3)	12 000.00 €

**TOTAL 1 023 000.00 €**

**TOTAL 1 023 000.00 €**

(1)+(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(3) intégration des charges financières

## Les dépenses réelles prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 57 000 € pour l'exercice 2023.

Ces dépenses sont exclusivement composées par des frais d'études et des frais de personnel pour 45 000 € et des dépenses financières (intérêts de la dette) pour 12 000 €.

Il n'y a pas de recette réelle prévisionnelle de fonctionnement attendue pour l'exercice 2023 (pas de vente prévue à ce jour).

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2) et d'intégration de charges financières (3).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunt-relais	620 000.00 €	Solde d'investissement reporté	6 249.06 €
Charges (écritures d'ordre section à section)		Emprunt-relais	660 750.94 €
(1)	1 001 000.00 €	Produits (écritures d'ordre section à section)	
		(2)	954 000.00 €

**TOTAL 1 621 000.00 €**

**TOTAL 1 621 000.00 €**

(1)+(2) constatation de la variation du stock des biens en fin d'année  
(3) intégration des charges financières

La seule dépense réelle prévisionnelle d'investissement en 2023 sera le remboursement des prêts-relais pour un montant total de près de 620 000 €. Ces deux prêts arrivent à échéance fin 2023.

**Il faudra également prévoir en 2023 en recette d'investissement un prêt-relais complémentaire de près de 660 000 € qui permettra d'équilibrer financièrement ce budget.**

En effet, ce nouveau prêt-relais permettra de rembourser les prêts-relais qui arriveront à échéance fin 2023 soit 620 000 € et de financer en grande partie les dépenses de 57 000 € énumérées ci-dessus.

Toutes les autres dépenses et recettes d'ordre sont des écritures comptables de variation de stocks (1) + (2).

## III. ENDETTEMENT

L'encours au 01/01/2023 des prêt-relais se monte à 950 000 €.

**Sachant qu'il est prévu sur l'exercice 2023 de rembourser deux prêts-relais pour un montant total de 620 000 € et la mise en place d'un nouveau prêt-relais de 660 000 €, l'encours prévisionnel des prêts-relais au 31/12/2023 devrait s'élever à 990 000 €.**